

Du 18 juillet 1951.

Protocole

Je suis tout à fait d'accord que vous examiniez avec la Police fédérale des étrangers et la Division de la Police les mesures qui pourraient être prises à l'égard des diplomates de certains pays de l'Est où nos propres représentants sont entravés dans leurs déplacements par des mesures de police.

A première vue, je serais favorable à l'institution de visas de sortie pour les diplomates de pays où de tels visas sont exigés. Quant aux déplacements à l'intérieur du pays, la question de la restriction de ces déplacements peut être examinée à titre éventuel, bien que, pour le moment, une mesure de ce genre me paraisse inopportune.

Nos Ministres dans les pays visés pourraient être consultés. Eventuellement la question pourra être discutée au mois de septembre, à l'occasion de la réunion des Ministres.

(dicté par Monsieur le Conseiller fédéral  
Max Petitpierre)

